

Etude de faisabilité photovoltaïque ; 3 sites en Ariège

Au titre de la gestion de ses compétences eau et assainissement, le SMDEA09 est engagé, au travers de son projet de territoire, notamment dans une démarche de performance énergétique.

Dans le cadre de ce même Projet, le SMDEA09 veille à l'optimisation de ses charges de fonctionnement. De même, le SMDEA09 dispose d'une politique de pérennité patrimoniale de ses bâtiments et équipements qui l'ont amené à réaliser le désamiantage et la réfection de trois de ses sites.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente consultation qui vise à faire réaliser 3 études de faisabilité sur les bâtiments dont la toiture va être refaite prochainement.

1/ Sites concernés :

- Siège social SMDEA ; rue du Bicentenaire, Saint-Paul de Jarrat (09)



Réfection
prévue en 2022

Projets :

2022 : réfection du toit (désamiantage), isolation toit/menuiserie/clim sur les bureaux, définition d'un programme détaillé de travaux (PDT) avec réflexion quant à la construction d'un site secondaire à proximité et reconfiguration des espaces intérieurs.

2023 & suivants : mise en œuvre du PDT

- Unité Territoriale d'Exploitation : Basse Ariège ; 26 avenue de l'Estaut, La tour du Crieu (09)



Projets :

2022 : réfection du toit (désamiantage) juin ou septembre, inversion de l'entrée suite à opération de requalification urbaine de la Commune

2023 & suivants : requalification urbaine (suite ?) selon délais maitrise d'ouvrage.

- Unité Territoriale d'Exploitation : Pays Cathare ; lieu-dit Saint Nestor, Villeneuve d'Olmes (09)



Projets :

2022 : réfection du toit (désamiantage) juin ou septembre, travaux intérieurs

2023 & suivants : non défini à ce stade

2/ Objet de la mission

Le prestataire proposera dans les conditions prévues à l'article 4 une offre commerciale visant à réaliser, pour les 3 sites, une étude de faisabilité.

Celle-ci comprendra une visite sur site, une analyse des besoins actuels et à moyen terme, une analyse des consommations énergétiques actuelles et de leur coût.

Le recueil des données sera effectué par le prestataire auprès des acteurs et autorités compétents à partir du PDC (cf article 3)

Sur la base de ce diagnostic, le bureau d'études arrêtera une puissance théorique pour formuler des hypothèses quant à l'installation d'équipements photovoltaïques. Il précisera les modalités : autoconsommation, revente

Dans ce cadre, seront notamment précisés les éléments techniques (liés au nouveau équipements et capacité du site à en accueillir l'implantation), un plan d'implantation, les éléments financiers de dépenses, (coût direct et indirect, investissement et charges annuelles durant la vie du projet), les éléments financiers de recette (sur la base des propositions actuelles du marché de l'électricité et de ses évolutions prévisibles) et tout autre élément de nature à fournir une analyse au SMDEA09.

Ces éléments seront formalisés au sein de livrables distinguant chaque site et chaque scénario. Ce livrable sera réalisé sous forme de powerpoint afin de faciliter au besoin, des présentations ultérieures en interne.

Ces hypothèses seront présentées au cours d'une réunion de restitution qui arbitrera sur l'intérêt de chaque projet. Le livrable sera adressé préalablement (au moins 3 jours).

3/ Documents mis à disposition du BE retenu

Point de livraison (PDL) des sites concernés.

Superficie des surfaces toitures

Éléments techniques concernant les toits issus du marché de réfection de la toiture.

4/ Modalités de présentation de l'offre

Les prestataires intéressés sont invités à transmettre par courriel à m.vollot@smdea09.fr leur proposition commerciale comprenant :

- L'offre de prix global et forfaitaire
- Le nombre de jours alloués à la mission en précisant le nombre de jours sur site (y compris réunion de restitution) et les modalités.
- Sa méthodologie d'intervention
- Les modalités de restitution avec des exemples de livrable
- Les experts qui seront en charge d'exercer directement cette mission en précisant leurs références et compétences
- Ses références sur des missions analogues
- Le calendrier d'intervention en semaine à compter de la date de notification (date prévisionnelle de notification 19/04/22)

Les critères de l'attribution seront :

- Prix : 60%
- Technique : 40%

Cette proposition devra être transmise avant le : **15/04/2022 à 12h**